

OGM : un sujet envahissant

Les organismes génétiquement modifiés, qui ont franchi en 2006 le seuil des 100 millions d'hectares à travers le monde, n'ont pas fini de perturber le cours de l'alimentation animale en Europe. Le comité permanent de la chaîne alimentaire de la mi-janvier s'est fait l'écho des risques de crise médiatico-sanitaire associés à l'absence de synchronisation d'autorisation des OGM de part et d'autre de l'Atlantique. Le problème n'est pas nouveau en soi, mais il trouve un regain d'actualité avec le maïs Herculex – autorisé en 2005 par les États-Unis mais qui le sera au mieux cette année dans l'UE – et le développement d'une nouvelle génération de sojas génétiquement modifiés. Or, le soja d'importation se retrouve dans la majorité des filières d'aliment du bétail, avec le risque qu'une pollution – même minime – par un OGM illégal ne jette le discrédit sur une partie des productions animales européennes. C'est déjà suffisamment compliqué, parfois, avec les OGM dûment autorisés...

À la Fefac, on rappelle que les fabricants d'aliments de l'UE se sont engagés, il y a huit ans déjà, à éviter l'importation d'OGM non autorisés, et qu'ils ont tenu parole. Cependant, le risque zéro n'existe pas et ils pressent la Commission d'établir des procédures de gestion ou de sortie de crise, comme il en existe déjà pour les résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires non autorisés dans les produits végétaux ou animaux importés de pays tiers. On n'en est pas encore à parler de seuils de tolérance mais « *la prise de conscience est réelle* », reconnaît-on à la Fefac. L'affaire dépasse d'ailleurs désormais le cadre américano-européen puisqu'un groupe de travail ad hoc du *Codex alimentarius* doit débattre de la question, à la mi-mars à Washington.

La question des OGM complique un peu plus encore les débats autour de l'étiquetage des aliments pour animaux. Cependant, cette année pourrait être l'occasion d'un nouveau départ. La Commission européenne vient en effet de confirmer officiellement « *son intention de moderniser la législation sur l'étiquetage et la circulation des aliments pour animaux et de soumettre une proposition législative à l'automne 2007* ». Ira-t-elle aussi loin que le suggère la Fefac en matière de « *simplification* » des règles ? En tout cas, l'ambition est là puisque les discussions reprennent à niveau technique. On va donc reparler – entre autres – de la fameuse « *formule ouverte* » qui continue à diviser les Vingt-Sept aussi bien que le Parlement européen lui-même. En France, un guide pratique de l'étiquetage finit d'être élaboré par les professionnels, soucieux de ménager une transition sereine entre l'ancienne réglementation, la nouvelle (en vigueur depuis le 1^{er} février) et, pourquoi pas, la prochaine...

Benoît Contour